



PREMIER MINISTRE
LE HAUT COMMISSAIRE À LA JEUNESSE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS
SECRETARIAT D'ÉTAT AUX SPORTS

Arrêté préfectoral DDJS n°2009-018 du 15 septembre 2009 portant l'agrément prévu par l'article L121-4 du code du sport relatif à l'agrément de l'association sportive

«ADRENALINE».

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu l'article L121-4 du code du sport relatif à l'agrément des associations sportives;

Vu le décret n° 82-389 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des Préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements;

Vu les articles R121-1 à R121-6 du code du sport relatifs à l'agrément des groupements sportifs;

Vu le décret n° 2007-1575 du 6 novembre 2007 relatif aux attributions déléguées au Secrétaire d'Etat chargé des sports;

Vu le décret du 08 janvier 2009 nommant Monsieur Patrick STRZODA en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2008 nommant Monsieur Eric QUENAULT, en qualité de Directeur Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative;

Vu l'arrêté DAJAL 5 n° 2009-031 du 02 février 2009 de Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine, donnant délégation de signature à Monsieur Eric QUENAULT, Directeur Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative des Hauts-de-Seine;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative des Hauts-de-Seine;

PREMIER MINISTRE
LE HAUT COMMISSAIRE À LA JEUNESSE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS
SECRETARIAT D'ÉTAT AUX SPORTS

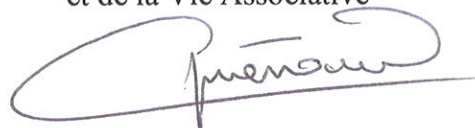
ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'agrément prévu par l'article L121-4 du code du sport est accordé à l'association dont le nom suit, en vue de l'octroi du bénéfice de l'aide de l'Etat :

Nom de l' Association Adresse du Siège Social Affiliations	Numéro d'agrément
ADRENALINE 56 rue Sévin VINCENT 92210 SAINT CLOUD FEDERATION FRANCAISE DE LA MONTAGNE ET DE L'ESCALADE	92 S 704

ARTICLE 2 : Le Directeur Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Directeur Départemental
de la Jeunesse, des Sports
et de la Vie Associative



Eric QUENAULT